

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.054

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 avril 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme PELLET représentée par M. DENIS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **Convention d'objectifs conclue entre la Collectivité et l'Association
Royan Saujon RUGBY - Année 2009 - AVENANT N° 1**

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 09.030 en date du 27 mars 2009, le conseil municipal a attribué une subvention de 36.860 euros (trente-six mille huit cent soixante euros) au profit de l'Association Royan Saujon RUGBY.

La commission des sports ayant proposé, lors de sa réunion du 20 avril 2009, d'augmenter la subvention de 1.140 euros (mille cent quarante euros), il convient d'approuver un avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Royan Saujon RUGBY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports,
- VU le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 1.140 euros (mille cent quarante euros),
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association Royan Saujon RUGBY et la Ville.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT



SERVICE JURIDIQUE

DCM 09 -054

AVENANT N° 1

A la Convention Générale d'Objectifs

Conclue entre la Collectivité

et Royan Saujon Rugby

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, rendue exécutoire le 6 Mai 2009,
D'UNE PART,

ET,

Le Royan Saujon Rugby, association loi 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 18 mai 2004, sous le numéro 017005506, représentée par son président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement des activités de l'association Royan Saujon Rugby, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 1.140 euros (mille cent quarante euros) au profit du Royan Saujon Rugby.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 18 MAI 2009

Pour l'Association,
Le Président,

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri le Gueut

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 mai 2009